

ORDRE 4 :

Comité des affaires sociopolitiques

Mandat

Analyser et discuter des dossiers reliés aux problématiques d'ordre sociopolitique.

Discuter de sujets autant internes qu'externes à l'UQTR.

Aborder notamment tous les dossiers internes à l'UQTR, les dossiers municipaux, régionaux et nationaux.

Étudier également les différents sujets en discussion dans les associations dans lesquelles l'Association est membre.

Pouvoirs

Le comité a droit de dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration.

Le comité a droit de recommandation au Conseil d'administration.

Membres

| | |
|--|--------------|
| Vice-président aux affaires externes | (président) |
| Président | (ex-officio) |
| Un officier choisi en Conseil exécutif | |
| Deux administrateurs choisis en Conseil d'administration | |
| Deux étudiants choisis en Conseil d'administration | |
| Une représentante du Caucus des étudiantes | |
| Un représentant du Caucus des étudiants LGBT | |
| Un représentant du Caucus des étudiants étrangers | |
| Un représentant du Caucus d'accès | |
| Un représentant de l'Association des étudiants souverainiste | |
| Attaché politique | (non-votant) |
| Archiviste-recherchiste | (non-votant) |

Durée

Le comité est permanent.